



Groupe de travail « Action sociale » du 5 décembre 2023 COMPTE-RENDU

Paris, le 6 décembre 2023

L'UNSA-AAF était représentée par Jérôme Chaur, Manuel Deveaud, Martine Harnichard, Gwendoline Prosper et Guislaine Viardot.

Aujourd'hui, les prestations sociales interministérielles sont réglementées et le MASA ne peut y déroger.

1. ASMA Nationale : Bilan 2022

- 3 257 815 € : la subvention est constante depuis de nombreuses années pour les activités.
- 32 677 € versés pour compenser le salaire du gardien du site de Mimizan.

L'année 2022 présente un bilan négatif global de 442 301 € qui s'explique par une reprise des activités après le Covid et un subventionnement linéaire.

Evolutions des activités ASMA par secteurs :

Séjours : augmentation du taux de subventionnement de 32 % en 2022

Jeunesse : Augmentation régulière du taux de subventionnement du fait du caractère prioritaire de la jeunesse. Maintien de la subvention du trousseau « été » et du préacheminement.

Croisières côtières : reprise après Covid

Culture : un secteur qui connaît un nombre modéré d'adeptes mais une participation des petits quotients familiaux.

ID et InterAsma : Subvention exceptionnelle

Les prêts sociaux :

Le MASA demande d'inclure les ACB dans le dispositif secours de l'ASMA. Une réunion mensuelle ASMA est prévue en prenant en compte les ACB.

Sur 76 demandes, 47 prêts ont été accordés en 2022.

Le prêt maximal de 3 000 € est maintenu.

Profil des demandeurs :

Femme, 40 à 60 ans, célibataire, personne sans enfants, dans l'enseignement technique.

Fond de roulement en baisse :

- Mesures exceptionnelles en 2021
- Réalisation du QF linéaire en 2022
- Augmentation du nombre de demandes
- Augmentation du subventionnement moyen



A l'avenir, comment fonctionner avec un fonds de roulement à 33 % ?

Plusieurs pistes possibles :

- Diminution du nombre de bénéficiaires
- Diminution du taux de subventionnement
- Diminution du subventionnement aux départements
- Adaptation de la subvention du MASA.

L'ASMA n'a pas la possibilité de faire une enquête pour connaître les besoins des gens et a besoin de l'administration pour le faire.

L'ASMA ne souhaite pas que les retraités ne soient plus bénéficiaires.

L'administration ne s'avance pas sur l'augmentation de la subvention car il y a encore un fonds de roulement. Les bénéficiaires seront en effet un sujet de discussion. Il faut réfléchir sur les modalités de l'offre.

2. Le logement

- Bilan de l'activité logement 2022 :

Le MASA offre diverses possibilités d'accès :

- Parc locatif MASA de 41 logements avec 2 résidences à Montrouge et Vannes.
- Logements interministériels
- Logements sous convention avec des bailleurs sociaux pour une durée de 15 à 20 ans.
- Beaucoup de logements T2/T3, peu de logements en T4/T5.
- Le nombre de personnes logées a progressé : 67 en 2022 (63 en 2021).

Au 31 décembre 2022, 324 agents ont été inscrits par la cellule logement du MASA au lieu de 333 en 2021.

137 logements sont sous convention dont 10 nouveaux logements en 2022 (T2, T3 et T5) et 4 logements sur des conventionnements antérieurs livrés en 2022. L'investissement est de 600 000 €. Cependant, il y a moins de logement en 2022 en interministérialité et le délai de réponse est long.

Le MASA a 3 logements d'urgence : 2 T1 et 1 T2. 3 agents ont pu en bénéficier en 2022.

Il y a une meilleure prise en compte des situations du handicap et des victimes de violence conjugales.

Pour information, l'ADIL : agence départementale d'informations sur le logement reçoit tous les 3èmes jeudis du mois au niveau de l'administration centrale à Varenne.

- Présentation de la réforme du logement social

Cette réforme modifie les modalités de gestion de la demande de logement social et la politique d'attribution. Sont concernés les bailleurs sociaux, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), les communes, l'Etat, l'action logement.

Les enjeux de la réforme sont la mixité sociale, l'équilibre territorial, l'accès au logement par les publics prioritaires et les publics les plus en difficultés et l'obligation d'information du demandeur.

L'évolution qui concerne les bailleurs sociaux est le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux pour fluidifier la gestion du logement social et l'accès pour les demandeurs.

Il est prévu la création d'un comité interministériel du logement des agents publics (CILAP) ayant pour objectif la coordination et l'efficacité de la politique en faveur du logement ainsi que la structuration renforcée au niveau ministériel.

Les 3 versants de la fonction publique sont concernés.

Un plan action va être mené pour piloter les grandes orientations.

3. Point sur la restauration collective

Etat des lieux de la restauration collective sur les sites parisiens :

- 7 restaurants dont 6 sur convention + AURI
- Reprise et augmentation sur les passages en caisse.
- Evolution réglementaire « PIM restauration » revalorisée en 2022 1,29 à 1,38 avec une extension du périmètre (INM 534).
- Reprise progressive mais en deçà de celle de 2019 (début 2022 encore Covid, Télétravail).
- Légère hausse de la vente à emporter.

Nb : PIM restauration = Prestation InterMinistérielle de restauration »

La restauration collective en quelques chiffres :

- AURI 251 couverts/jour
- MASA subventionne en moyenne 40% du prix du plateau repas
- L'AURI propose un menu végétarien chaque jour.

Loi Egalim : Point d'étape

L'AURI est fortement mobilisée dans le cadre de la loi EGALIM. Les denrées sous label Egalim sont en hausse. La Plateforme « ma cantine » permet de suivre les objectifs de la loi EGALIM.

4. Prestations sociales pour 2022

Le MASA a présenté le bilan des prestations sociales par typologie de dépenses par grande famille : Aides aux logement, culture, sports et loisirs, famille, handicap et prestations facultatives d'action sociale.

En 2022, 845 k€ ont été mobilisés (+65 k€ par rapport à 2021). 46% des subventions sont consommées dans le secteur du handicap.

5. Point d'information sur le dispositif de référencement des organismes assureurs

Harmonie Mutuelle, AG2R, Groupama, de janvier 2017 au 31 décembre 2023.

Les agents en disponibilité sont exclus.

Une participation, dite transfert de solidarité, du MASA de l'ordre de 600 000 € est versée aux 3 organismes référencés. Cette participation permet de réduire les cotisations versées par les bénéficiaires.

Un Comité de suivi et de pilotage du référencement se réunit 2 fois par an.

En 2023, AG2R et Harmonie Mutuelle ont augmenté leurs tarifs.

6. Bilan des prestations de secours 2022.

C'est une aide financière non remboursable dont peuvent bénéficier les fonctionnaires, les contractuels de plus de 6 mois, les retraites et les pupilles de la nation.

Cette aide d'un maximum de 2 000 € est ponctuelle.

Elle fait l'objet d'une procédure précise. L'assistante sociale établit une expertise sociale et une commission où siègent les OS, l'administration et des experts émet un avis sur l'aide attribuée.

Le document n'est pas actualisé, et il n'y a pas de nouvel arrêté pris pour les nouveaux membres.

Dossiers exceptionnels : Les contractuels qui ont des retards de paiement de salaire et rencontrant des soucis financiers peuvent solliciter l'aide alimentaire. C'est un secours d'urgence alimentaire qui n'a pas vocation à compenser une perte de salaire. Si un conjoint touche un salaire, il n'y aura pas d'aide. Pour l'obtention de l'aide, c'est une démarche personnelle de l'agent auprès de l'assistant social.

Le soutien apporté aux agents et à leurs familles par le biais des secours permet de palier ponctuellement à des situations de détresse financière.